

**ARRETE N°2022-307**

**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT LIMITANT LA VITESSE  
A 30 KM/H RUE PIERRE LEFEBVRE, RUE ALBERT  
FAUQUET, RUE GUSTAVE FLAUBERT ET RUE SADI  
CARNOT A DARNETAL**

NOUS, le Maire de DARNETAL,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,

**Vu**, le code de la route et notamment les articles R 110-1, R110-2, R 411-5, R 411-5, R 411-25 et R 413-1 ;

**Vu**, l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et complétée,

**Considérant**, qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer la vitesse de tous les véhicules rues Pierre Lefebvre, Albert Fauquet, Gustave Flaubert et Sadi Carnot,

**Considérant**, qu'il y a lieu de limiter la vitesse à 30 km/heure,

**Considérant**, qu'il y a lieu de mettre en place la signalisation réglementaire nécessaire,

**ARRETONS :**

**Article 1.** - Afin d'assurer la sécurité de tous les usagers, il est instauré une limitation de vitesse à 30 km/h rues Pierre Lefebvre, Albert Fauquet, Gustave Flaubert et Sadi Carnot.

**Article 2.** - La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle – quatrième partie – signalisation de prescription – sera mise en place par et à la charge de la Métropole Rouen Normandie et prendra effet le jour de sa mise en place.

**Article 3.** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4.** - Ce présent arrêté sera affiché aux lieux habituels d'affichage d'actes administratifs.

**Article 5.** - Monsieur Le Directeur Général des Services de la Ville de Darnétal, Messieurs le Commissaire Central de Police, le Commandant de la C.R.S. 31, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Darnétal, le 4 juillet 2022

Le Maire,

Christian LECERF